

Édito

Relations État - collectivités

Le temps des actes est venu



Avec le texte Engagement et proximité, la suppression de la taxe d'habitation et l'annonce d'une loi de décentralisation, le gouvernement est au pied du mur. Au-delà des discours, les actes vont parler pour lui.

La meilleure façon d'y répondre est de redonner

de la compétence et de la liberté aux communes. C'est ce que nous proposons concernant le texte Engagement et proximité : il faut réduire le nombre de compétences obligatoires exercées par les intercommunalités, supprimer les compétences optionnelles et rendre facultatif le transfert de toutes les autres compétences. Il faut en finir avec le feuilleton de la compétence « eau » et « assainissement » et redonner aux communes et aux intercommunalités la liberté de s'organiser comme elles le souhaitent.

De même, sur la question des indemnités dans les communes de moins de 3 500 habitants, l'instauration d'un barème unique est une bonne chose, à condition que les plus petites communes bénéficient d'un soutien financier spécifique de l'État, comme cela était envisagé initialement, faute de quoi cela ne changera rien à la situation actuelle.

Concernant la suppression de la Taxe d'habitation, jusqu'aux derniers jours avant la publication du projet de loi de finances, nous n'aurons eu aucune simulation, ni aucune étude d'impact permettant d'apprécier les conséquences réelles sur chaque commune et chaque intercommunalité du dispositif de compensation envisagé par le gouvernement. C'est donc dans le cours de la discussion budgétaire, au milieu de mille autres sujets, que cette question si importante pour nos ressources sera traitée en quelques soirées de débats, auxquelles, par définition, nous ne participerons pas. Nous nous félicitons tous que les maires soient revenus au centre de l'attention du gouvernement, mais il faut maintenant que cela se traduise dans les textes pour que l'on puisse en sentir les effets sur le terrain.

FRANÇOIS BAROIN



PROJET DE LOI DE FINANCES 2020

Suppression de la Taxe d'habitation

La première partie du dispositif d'allègement de taxe d'habitation (TH) votée en loi de finances 2018 devait permettre à 80 % des contribuables les plus modestes de bénéficier d'un allègement progressif et total de TH en trois temps, (entre 2018 et 2020). Selon la même loi, ce dispositif devait être neutre pour les communes et EPCI. Pour aller plus loin, le PLF 2020 prévoit la suppression totale de la TH et son remplacement à compter de 2021 par la part départementale de taxe foncière avec la promesse d'une compensation à l'euro prêt aux communes et EPCI. Le calcul de la compensation est cependant réalisé sur les taux TH de 2017 et les bases 2020 sans revalorisation des bases en fonction de l'inflation. Cette mesure réduirait les ressources locales de 250 millions d'euros par an environ.

Le PLF prévoit en outre que 80 % des contribuables ne paient plus aucune cotisation de TH sur les résidences principales dès 2020, y compris celles résultant de l'augmentation des taux votés en 2018 et/ou en 2019, soit une perte de 80 M€ par an et 160 M€ sur les deux années.

S'ajoutent le gel en 2020 des taux de TSE et de GEMAPI additionnels à la TH à leur niveau de 2019, le gel des taux ou montants d'abattements de TH au titre de 2020 à leur niveau de 2019, le gel des effets des délibérations prises par les communes ou les EPCI pour appliquer la THLV à compter

des impositions dues au titre des années 2020, 2021 ou 2022. Ces délibérations s'appliqueront à compter des impositions dues au titre de l'année 2023.

C'est donc un abandon de l'objectif de neutralité du dispositif avant même la suppression de la TH. En effet, les budgets 2020 devront se passer des délibérations des conseils municipaux et communautaires sur le niveau du taux de TH désormais fixés par la loi de finances. Quant aux bases de TH, elles ne seront plus fonction des évolutions de la conjoncture économique. Pour mémoire, l'évolution des bases a été de 1,2 % en 2018 et de 2,2 % en 2019. L'AMF et les associations du bloc communal se sont élevées contre ce gel inédit des bases. Ainsi, au même titre que le Comité des finances locales, l'AMF demande le maintien du dégrèvement de la Taxe d'habitation. L'AMF réclame aussi la modification en urgence de plusieurs dispositions du PLF 2020 et notamment la suppression du gel des bases de TH sur les résidences principales en 2020, la liberté de délibérer sur les taux de taxe d'habitation tant que la taxe n'est pas supprimée, le calcul de la compensation des recettes de TH sur la base des taux de la dernière année d'existence de la Taxe d'habitation et non de l'année 2017, et un calcul de la compensation qui tienne compte de l'évolution des valeurs locatives.

Voir les communiqués de presse sur [www.amf.asso.fr/réf. BW39626](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39626) et [www.amf.asso.fr/réf. BW39617](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39617)

Emballages en plastique : un dispositif abusivement appelé consigne

Le gouvernement a soumis au Parlement un projet de loi sur la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire. Ce texte aborde différents aspects : l'information des consommateurs, les mesures pour développer la réparation, la gestion des déchets du bâtiment, la création de nouvelles filières de recyclage, les dispositions sur la lutte contre les dépôts sauvages et le sujet le plus polémique : la consigne pour recyclage. Une partie de la controverse résulte d'une confusion entre deux notions distinctes ; la consigne et la gratification du geste de tri.

Avec la consigne, le producteur prête l'emballage au consommateur contre le versement d'une somme appelée consigne. Le consommateur rend l'emballage usagé au producteur du produit afin de permettre un nouveau remplissage, dans une démarche d'économie circulaire. C'est obligatoirement une consigne pour réutilisation, mise en place par le producteur pour une consommation locale.

La gratification du geste de tri consiste à verser une somme d'argent contre un emballage usagé. Afin d'augmenter la somme et d'être de ce fait plus incitatif, la consigne pour recy-



clage fait préfinancer par le consommateur la somme qu'il récupérera lorsqu'il rendra l'emballage usagé.

L'opération a un résultat nul pour le consommateur s'il récupère la somme qu'il a payé initialement et la perspective de récupérer cette somme est supposée rendre la collecte plus efficace. Il s'agit d'un dispositif national, obligatoire et encadré par l'État, différent de la consigne connue dans les années 70. C'est une privatisation partielle de la collecte au profit des producteurs et des distributeurs.

Cette « consigne » est pratiquée avec succès par certains pays européens. Toutefois, les comparaisons sont limitées par trois spécificités de la France : la consigne y a disparu depuis plus de trente ans ; il faudra recréer les infrastructures et les habitudes des consommateurs.

Le recyclage est une politique locale forte avec

une intervention importante des collectivités. Les habitants disposent du service de collecte de proximité le plus développé d'Europe qui n'a pas besoin d'être doublé par une collecte privée, appelée « consigne ».

Toutefois, la consigne véritable, fondée sur la réutilisation des emballages, a trop longtemps été laissée de côté et il est nécessaire de réfléchir à de nouveaux partenariats locaux permettant d'utiliser plusieurs fois un emballage dans une logique de circuits courts et d'économie circulaire.

HoRHizons 2019

L'AMF, le CNFPT, la FNCDG, l'ADF et Régions de France ont présenté, le 9 octobre, leur 5^e étude sur les grandes tendances de l'emploi public, HoRHizons 2019. L'enquête menée par le CSA auprès de 811 employeurs territoriaux montre, cette année encore, que les collectivités locales ont fait preuve de modération en matière de dépenses de personnel. Elle montre de plus que si les besoins de recrutement se sont stabilisés, ils augmentent dans les métiers liés au développement durable mais diminuent dans ceux de l'enfance.

Consulter le Baromètre sur www.amf.asso.fr/réf. BW39635

Communes nouvelles

Quels résultats concrets sur l'action communale ? telle était la thématique de la Rencontre des communes nouvelles qui s'est tenue le 2 octobre dernier à l'AMF.

Pour y répondre, les résultats d'une étude financière et économique inédite de six communes nouvelles représentatives des créations ces dernières années ont été présentés – étude lancée par l'AMF, en partenariat avec Territoires Conseils (un service Banque des Territoires). Amélioration voire création de services à la population, réorganisation interne de la commune et spécialisation des agents, nouvelle capacité d'action, poids politique accru dans l'intercommunalité... sont autant d'axes qui ont été mis en évidence par ce premier bilan de communes nouvelles.

Les échanges avec près d'une centaine d'élus ont également porté sur les principales évolutions apportées par la loi GATEL, adoptée cet été. Ce texte, issu des remontées de terrain et largement soutenu par l'AMF, facilite le fonctionnement du conseil municipal de la commune nouvelle en assurant une meilleure représentation des communes déléguées dans le temps et assouplit les modalités d'organisation de la commune nouvelle (possibilité de cumuler les fonctions de maire de la commune nouvelle/maire délégué, « délocalisation » possible du conseil municipal de la commune nouvelle, ...). Il reconnaît également une nouvelle organisation territoriale avec la « commune-communauté ».

Information sur www.amf.asso.fr/réf. BW39622

La commission des Communes et Territoires ruraux de l'AMF

Quittant le siège parisien, la commission des Communes et des Territoires ruraux (CTTR) de l'AMF s'est réunie le 26 septembre à Bouzy (51) à l'invitation de Rachel Paillard, rapporteure. À l'ordre du jour, l'agenda rural et les 173 propositions* retenues par le Gouvernement. Cécile Gallien, représentant l'AMF dans la mission qui a élaboré le rapport préparatoire, en a présenté les principales mesures. Les élus ont salué la diversité de cette boîte à outils mais ont regretté la faiblesse du plan gouvernemental quant aux financements. Les membres de la commission ont également eu des échanges riches avec Gisèle Rossat-Mignod, directrice du réseau de la Banque des Territoires, sur les outils à disposition des communes et des intercommunalités en terme de prêts, d'étude et d'ingénierie de projet. D'autres sujets d'actualité ont fait l'objet d'échanges : économie circulaire, objectifs de développement durable, circulaire gouvernementale sur la gestion économe de l'espace et la densification des cœurs de villages.* <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/>

Europe : propositions de l'AMF

L'AMF a envoyé aux parlementaires européens élus en mai dernier des propositions, baptisées : « Pour une Europe plus proche de ses citoyens, partenaire de la démocratie locale ». Elle a choisi de s'adresser directement aux députés européens pour les interpeller sur le rôle et les préoccupations des communes et intercommunalités. Constatant que la construction d'une « Europe plus proche des citoyens » est la clé de voûte de la future politique de cohésion, l'AMF estime que cette proximité pourra d'autant mieux se développer à travers un travail commun entre eurodéputés et élus locaux. Elle entend donc valoriser l'action des exécutifs locaux dans l'Europe. Elle appelle les députés européens à une vigilance sur de nombreux sujets, comme sur le futur budget de l'UE et la baisse des crédits pour les politiques de cohésion et agricole commune ; sur la « marchandisation » des services publics.

Convention entre l'AMF et la Marine nationale

La Marine nationale et l'AMF ont signé le 17 octobre une convention de coopération visant à renforcer le lien armée-nation. Ce partenariat vise à renforcer la présence de la Marine nationale sur l'ensemble du territoire à travers le développement d'une coopération avec les élus communaux et intercommunaux. Cela se traduira par exemple par des actions d'information et de sensibilisation sur l'importance des enjeux maritimes au profit des élus et de leur territoire.

Un débat sur les achats publics responsables



L'Association des maires de France et le Réseau Gesat ont co-organisé, le 26 septembre, une journée-débat intitulée « Ensemble, développons les achats responsables ». Durant cette journée, les intervenants, issus tant du secteur privé que du secteur public (acteurs de l'insertion, collectivités locales, prestataires ESAT et EA...), ont partagé leurs nombreuses initiatives, les difficultés rencontrées et leur point de vue concernant l'évolution du secteur solidaire. Les tables rondes ont été l'occasion de mettre en avant la capacité des entreprises de l'économie sociale et solidaire à s'inscrire de façon pérenne dans le tissu économique des territoires. Les collectivités territoriales l'ont bien compris, par la mise en œuvre de certains leviers juridiques tels que les clauses dites « responsables » dans les marchés publics, l'ESS pouvant s'avérer être un facteur-clé de la croissance des emplois sur un territoire, comme l'a souligné l'un des élus intervenant. Les témoignages des élus et des acteurs de l'économie sociale et solidaire ont souligné que seule la structuration de la collaboration entre les divers acteurs, qu'ils soient publics ou privés, ainsi qu'une approche globale constituera la clé de voûte de la dynamisation des territoires. Voir www.amf.asso.fr

102^e Congrès : les maires au cœur de la République

La 102^e édition aura lieu du lundi 18 au jeudi 21 novembre 2019 sur le thème « Les maires, au cœur de la République ». Plusieurs temps forts jalonnent ce Congrès, avec notamment l'Assemblée générale de l'AMF le mardi 19 novembre et la séance solennelle d'ouverture à laquelle est invité le président de la République. Outre les traditionnels débats, forums et points-info, la séance de clôture célébrera l'engagement des maires et de leurs équipes au travers d'un documentaire de Public Sénat, « Les maires, sentinelles de la République » et d'un débat sur l'évolution de la fonction de maire face aux multiples mutations de la société avec l'intervention de Martial Foucault, directeur du CEVIPOF, et d'un grand témoin. Retrouver le programme du Congrès et toutes les infos utiles sur www.amf.asso.fr

ENVIRONNEMENT

CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ



La remise des prix du concours Capitale française de la biodiversité, cette année sur le thème « Climat : la nature source de solutions » aura lieu le 18 novembre. C'est la métropole de Lyon (69) qui est élue Capitale de la Biodiversité 2019. Celle-ci associe en effet depuis plusieurs années son travail sur le climat à celui sur la place

de l'arbre, de l'eau et de la nature sur son territoire. Elle s'est fixé des objectifs ambitieux d'augmentation des surfaces d'espaces publics et privés ombragés par les arbres afin de répondre au défi déjà bien réel des îlots de chaleur urbains. Quatre autres collectivités seront récompensées à ses côtés : Saint-Lunaire (35) est élue « meilleure petite ville pour la biodiversité 2019 », Metz (57) « meilleure grande ville pour la biodiversité 2019 », la communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre (59) « meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2019 », et Saint-Paul (974) prix Coup de cœur.

CONTACT www.capitale-biodiversite.fr

COLLOQUE

MAL-LOGEMENT

L'AMF est partenaire du colloque « Inégalités territoriales et mal-logement » organisé par la Fondation Abbé Pierre, qui aura lieu le 5 novembre à Lille. Sa finalité est de questionner l'action des élus et des collectivités face au mal-logement, et de s'interroger sur la manière dont peuvent être améliorées les politiques publiques locales en la matière. À partir d'un tableau général et introductif concernant les inégalités territoriales observées par la fondation, la journée sera ponctuée de plusieurs tables rondes caractérisant les situations de mal logement et les réponses apportées.

CONTACT www.fondation-abbepierre.fr

PRÉVENTION

PARCOURS DU CŒUR

Organisés par la Fédération française de cardiologie, les Parcours du cœur sont la plus grande opération de prévention santé en France : ils ont réuni en 2019 plus de 750 000 participants. Ils ont pour but de faire reculer les maladies cardio-vasculaires par l'in-



formation, le dépistage, l'apprentissage de pratiques de vie plus saines afin d'éviter les comportements à risque au quotidien. Les communes qui le souhaitent peuvent organiser un Parcours du cœur en proposant une ou plusieurs activités physiques et des conseils de prévention santé, en s'inscrivant avant le 17 janvier 2020 pour un événement du 21 mars au 1^{er} juin, et recevoir un kit de communication.

CONTACT www.fedecardio.org

INCLUSION

CONVENTION SIGNÉE ENTRE L'AMF ET FRANCE ALZHEIMER

L'AMF a signé une convention avec l'Union nationale France Alzheimer et maladies apparentées. Créée en 1985, cette association de familles reconnue d'utilité publique œuvre pour une plus grande inclusion des personnes malades et de leurs proches aidants au travers

d'actions innovantes. Cette convention vise à faciliter la mise en œuvre de synergies utiles entre les communes et les associations départementales de l'Union France Alzheimer pour offrir des temps d'informations et de rencontres sur la maladie, et des soutiens aux proches aidants. Cette collaboration se matérialise par une charte « Ville aidante Alzheimer », que peuvent signer les communes et ainsi recevoir l'aide et le soutien de l'association France Alzheimer.

CONTACT www.francealzheimer.org

SANTÉ

#MOISSANSTABAC



Le Mois sans tabac sera de retour en novembre pour une quatrième édition. Organisé par Santé publique France et le ministère des

Solidarités et de la Santé,

en partenariat avec l'Assurance maladie, ce défi collectif, organisé sur un mois, propose à tous les fumeurs d'arrêter de fumer avec le soutien de leurs proches. Cette opération permet à chacun de bénéficier gratuitement du Kit d'arrêt, de la valise du participant, d'un accompagnement par mail, d'une appli e-coaching ainsi que du contact avec des tabacologues via le 39 89.

CONTACT www.mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr

ÉDUCATION

LIRE ET FAIRE LIRE



Depuis 2016, le label « Ma commune / Mon interco aime lire et faire lire » valorise l'action locale en faveur

de la lecture. Son objectif est d'inciter les communes et intercommunalités à s'engager pour permettre aux enfants de découvrir le plaisir de la lecture. Cette année, ce label sera remis à 43 communes et une intercommunalité lors de la Journée nationale de l'association le 21 novembre à la Bibliothèque nationale de France.

CONTACT www.lireetfairelire.org

Projet de loi de finances 2020 : les principales dispositions

Outre le dispositif de suppression de la Taxe d'habitation, déjà évoqué en une de ce numéro, le PLF prévoit comme chaque année le montant des crédits pour 2020. Le FCTVA, en lien avec le dynamisme des investissements locaux, devrait progresser de 351 millions d'euros (M€) pour s'établir en 2020 à 6 milliards d'euros. Le montant global de la DGF est maintenu : le PLF propose une majoration de 180 M€ des dotations de péréquation (90 M€ pour la DSU, 90 M€ pour la DSR) : ces hausses étant financées par des redéploiements de crédits à l'intérieur de la DGF, les DGF individuelles connaîtront comme en 2018 et 2019 des évolutions à la hausse ou à la baisse. En baisse, la diminution de la dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle du bloc communal, à hauteur de 10 M€ et de la compensation versée au titre du versement transport (-43 M€, soit une perte de près de 50 % par rapport à 2019). En revanche, les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) ne subissent pas de baisse cette année. Le FPIC est reconduit à 1 Md€. Enfin, la dotation d'équipement des territoires ruraux, la dotation de soutien à l'investissement local et de la dotation politique de la ville sont maintenues à leur niveau de 2019.

Le PLF propose par ailleurs le report d'un an de l'automatisation du FCTVA, dont l'entrée en vigueur est désormais prévue pour 2021, l'application des mesures incitatives en faveur des communes nouvelles qui se créeront après mars 2020, des ajustements des règles relatives à la dotation d'intercommunalité versée aux EPCI, visant à corriger sur plusieurs points la réforme entrée en vigueur en 2019, une mesure relative aux communes des départements d'outre-mer, entamant sur les cinq années à venir un rattrapage de leurs dotations de péréquation. Sur la fiscalité locale, le PLF propose la possibilité d'exonérer de contribution économique territoriale et de taxe foncière sur les propriétés bâties les petites activités commerciales situées dans des communes rurales isolées ainsi que les entreprises commerciales ou artisanales situées dans des communes ayant conclu une convention d'opération de revitalisation de territoire. Ces exonérations sont mises en place sur délibération et ne bénéficient donc pas de compensation de l'État. Enfin, la taxe sur les activités commerciales non salariées est supprimée sans compensation et la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est reportée à 2026. *Consulter la note de l'AMF sur www.amf.asso.fr/réf. BW39637*

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE HAUSSE DES TARIFS DES PARTICIPATIONS FAMILLE

La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) a annoncé début juin une augmentation de la participation des familles aux établissements de garde d'enfants à partir du 1er septembre 2019. Ce taux d'augmentation de 0,8 % sera revalorisé chaque année à partir du 1er janvier 2020 et ce jusqu'en 2022.

La CNAF justifie cette hausse par une évolution des services rendus aux familles (couches, repas...) ayant évolué depuis le dernier barème établi en 2002. Ce barème est désormais applicable aux micro-crèches qui bénéficiaient jusqu'à présent d'un régime dérogatoire. Pour tenir compte des contraintes liées à la mise en place de ce nouveau barème (vote des délibérations, mise à jour des règlements de fonctionnement et des contrats), la CNAF laisse aux gestionnaires d'EAJE un délai de deux mois, jusqu'au 1er novembre, pour mettre en œuvre cette tarification, sans effet rétroactif pour les familles. L'AMF,

dont la demande de report a été rejetée par la CNAF, déplore le manque d'équité territoriale dans la communication de cette disposition à l'échelle locale.

COMMUNICATION EN PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE COMMUNES LABELLISÉES «TERRE DE JEUX 2024»

Le label « Terre de Jeux 2024 » attribué par le comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 aux communes particulièrement engagées dans la préparation de ces Jeux Olympiques offre de nombreuses opportunités, participe au dynamisme et renforce la visibilité des communes concernées. Mais, cette labellisation intervient durant la période préélectorale qui a débuté depuis le 1er septembre dernier.

Une note est disponible sur le site Internet de l'AMF. Elle a pour objet de rappeler les principes qui doivent régir la communication des communes labellisées « Terre de Jeux 2024 » durant cette période sensible qui précède les élections municipales de mars 2020. *Voir www.amf.asso.fr/réf. BW39641*

Sensibilisation au RGPD

Destiné aux élus locaux, un guide, élaboré par la CNIL avec le concours de plusieurs associations d'élus dont l'AMF, leur permet d'être accompagnés dans la mise en conformité au RGPD des communes ou des EPCI. Or la protection de ces dernières est un facteur de transparence vis-à-vis des administrés et un gage de sécurité juridique pour les élus qui sont responsables des fichiers utilisés au sein de la collectivité. Ce guide est disponible sur www.cnil.fr depuis la mi-septembre 2019 et sera largement diffusé lors du prochain Congrès.

Impôts locaux 2019

La DGFIP a publié la brochure pratique « Impôts locaux 2019 » qui détaille tout ce qu'il faut savoir notamment sur :

- la valeur locative cadastrale (évaluations foncières des locaux d'habitation, mise à jour périodique des évaluations foncières...);
- les taxes foncières (propriétés imposables, exonérations, détermination de la base d'imposition...);
- la taxe d'habitation (personnes imposables ou exonérées...), etc.

Voir www.impots.gouv.fr et sur www.amf.asso.fr/réf. BW39600

ANCT

Le Parlement a adopté le 9 juillet la loi portant création de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), qui devrait être opérationnelle au 1er janvier 2020. Elle a pour mission, selon l'article 2 de la loi, de « conseiller et soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets », et accompagner notamment les collectivités ayant de faibles moyens d'ingénierie. Des interrogations demeurent cependant concernant les moyens et la gouvernance de l'agence. *Voir Maires de France de septembre, pages 60-61*

La vie du réseau

Déplacements des élus

Les vice-présidents de l'AMF ont répondu présents aux invitations des associations départementales.

Ainsi, le 6 juin dernier, **Agnès Le Brun** participait à l'assemblée générale des maires de la Corrèze tandis qu'**André Flajolet** intervenait au Congrès des maires des Deux-Sèvres. En Corrèze, les échanges ont notamment permis de valoriser les bonnes pratiques en matière d'organisation du système scolaire en milieu rural. Dans les Deux-Sèvres, les échanges visaient à faire un bilan des évolutions du mandat écoulé (gouvernance locale, intercommunalité, fiscalité...) et à envisager le rôle du maire pour le mandat à venir.

Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF, est intervenu lors de l'assemblée générale des maires de Vendée le 28 juin dernier pour aborder l'avenir de la fiscalité locale dans la perspective de la suppression de la Taxe d'habitation.

Déplacements des services de l'AMF

L'AMF présente dans les territoires, c'est aussi l'intervention régulière des services au sein des associations départementales.

Ainsi, **Louise Larcher**, conseillère technique Aménagement des territoires, a présenté la loi d'organisation des mobilités (LOM) devant les élus des côtes d'Armor le 23 septembre dernier ; et

Judith Mwendo, conseillère technique Administration et gestion communale, est intervenue le 4 octobre lors de l'assemblée générale des maires de l'Eure consacrée à la fin de mandat.

Les associations départementales réunies à l'AMF

François Baroin et le Bureau exécutif de l'AMF ont réuni l'ensemble des présidents d'association départementale le 11 septembre dernier. Une réunion riche d'échanges sur l'ensemble des sujets

d'actualité : les incivilités et violences envers les élus, le projet de loi Engagement et proximité, la réorganisation des trésoreries, etc.

Puis, le mardi 24 septembre, se tenait la réunion trimestrielle des directeurs d'association départementale avec les services de l'AMF. Outre les différents points d'actualité législative et réglementaire, cette réunion a permis une rencontre avec les services de la Caisse des dépôts chargés de la gestion du droit individuel à la formation des élus (DIF).

Dernières formations de l'année

Trois formations à venir à l'AMF : *Prévention des conflits d'intérêt*, le 18 novembre, *Prise de parole en public*, le 2 décembre et *Budget et Loi de finances 2020* le 16 décembre. Ce seront les dernières de l'année avant la mise en place d'un programme spécifique pour les nouveaux élus. Par ailleurs, l'AMF proposera au 1^{er} trimestre 2020 des formations en lien avec la fin du mandat. La première, qui s'intitule *Achever positivement son mandat* a pour objectif de permettre aux élus de faire le point sur ses priorités de fin de mandat, d'identifier les éléments à transmettre et la manière de le faire (dates : 13 janvier et 17 février 2020). La seconde *Gérer l'après-mandat* a pour objectif de permettre aux élus locaux une valorisation de leur parcours et de fixer les bases d'un nouveau projet personnel (date 2 mars 2020).

Villes amies des enfants

La Convention internationale des droits de l'enfant fêtera le 20 novembre prochain ses trente ans. Les Villes amies des enfants, dont l'AMF est partenaire, disposent de nombreux outils pour sensibiliser les enfants à leurs droits et s'associer à l'événement grâce à une exposition sur bache, disponible en téléchargement, et en illuminant en bleu leurs maires ou bâtiments historiques le 19 novembre au soir. *Plus d'informations sur <https://my.unicef.fr>*

AGENDA DE L'AMF

- 29 octobre**
Groupe de travail Alimentation et restauration de l'AMF
- 31 octobre**
Rencontre AMF sur les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation
- 18 novembre**
102^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France - Réunion des élus d'Outre mer (Maison de la Mutualité)
- 19 au 21 novembre**
102^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France (Parc des Expositions - Paris - Porte de Versailles)
- 2 décembre**
Formation de l'AMF « Prise de parole en public »

AGENDA DES AD

- 26 octobre**
 - Assemblée générale de l'Association des maires et présidents de communautés des Vosges
 - Assemblée générale de l'Association des maires de l'Hérault
- 4 novembre**
 - Assemblée générale de l'Union amicale des maires du Calvados
- 8 novembre**
Congrès des Maires de Haute-Savoie
- 9 novembre**
 - Congrès départemental de l'Association des maires et présidents d'intercommunalités de la Marne
 - Congrès départemental de l'Association des maires et élus de l'Ariège

LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 372 DE OCTOBRE 2019

Dossier. Municipales 2020 : Candidats ou pas ? Les intentions des élus à six mois du scrutin
Entretien. André Laignel : « Nous attendons toujours des actes concrets du gouvernement »
Vie locale. Favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficulté
Pratique. Santé : les points clés de la loi du 24 juillet 2019

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64



MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 372 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Éric Verlhac - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud Février pour l'AMF, p. 1 ; © Ricochet64/stock.adobe © BillionPhotos.com/stock.adobe, p. 2 ; © Aurélien Faïdy, p. 3 ; © Laurence Danière/Métropole de Lyon, p. 4

amf.asso.fr

300 000 internautes visitent chaque mois ce site de référence



L'AMF sur Twitter
@l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur https://twitter.com/l_amf
24 300 abonnés